

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV)

1. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations de services proposés par ANNE COURALLY-NAUDIN, SOPHROLOGUE, et à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité. ANNE COURALLY-NAUDIN, SOPHROLOGUE est une micro entreprise immatriculée au nom de ANNE COURALLY-NAUDIN sous le n° de Siret 903 937 571 00011. ANNE COURALLY-NAUDIN se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, étant précisé que les modifications seront applicables aux seules commandes passées en suite de l'entrée en vigueur desdites modifications. Tout autre document que les présentes CGV et notamment les publicités, prospectus et flyers, n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par ANNE COURALLY-NAUDIN, SOPHROLOGUE et n'est pas contractuel. La passation d'une commande par un client, pour la réalisation d'une prestation proposée, soit par téléphone, soit par mail, vaut adhésion et acceptation du client, sans réserve, des CVG sauf accord particulier préalablement convenu et accepté par écrit entre le client et ANNE COURALLY-NAUDIN, SOPHROLOGUE.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES ET CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

Conditions générales des prestations

ANNE COURALLY-NAUDIN, SOPHROLOGUE propose des rendez-vous et des suivis d'accompagnement en sophrologie à son cabinet domicilié 84 rue de la Gilarderie 44200 Nantes. Les différentes prestations proposées par ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE sont réservées aux adultes de plus de 18 ans et aux mineurs accompagnés et/ou autorisés d'un parent ou d'un représentant légal. La finalité de l'activité de ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE est le bien-être de la personne. Sont exclues de l'activité d'ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE, toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers ANNE COURALLY-NAUDIN pourra faire l'objet de poursuite judiciaire. Aucun débordement ne sera toléré. ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE 2 ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE 84 RUE DE LA GILARDERIE 44200 NANTES SIRET 903 937 571 00011

Conditions de réalisation des prestations

ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE intervient uniquement sur rendez-vous que ce soit en cabinet, à domicile, en entreprise. Pour toute intervention à l'extérieur du cabinet, le client s'engage à mettre à disposition d'ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE un espace suffisant (5 m2 pour une prestation sur chaise) et dans des conditions d'hygiène, de calme et de sécurité compatibles avec la réalisation des prestations validées par les parties. Les prestations sont proposées du lundi au samedi selon les horaires définies entre les parties lors de la prise de rendez-vous. Anne COURALLY-NAUDIN se donne le droit de modifier les horaires à tout moment. ANNE COURALLY-NAUDIN met à disposition du client tout matériel professionnel nécessaire (chaise). La Sophrologie se déroule vêtu de vêtements. Les séances comprennent l'accueil, un moment d'échange – entretien concernant la santé et les habitudes de vie du client, l'installation du client, les exercices/techniques sophrologiques et le retour de séance.

3. LES RESPONSABILITES d'ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE

ANNE COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE s'engage à réaliser ses prestations sans discrimination, dans le respect de la vie privée, de la dignité et de la liberté du client. Dans son activité, Anne COURALLY-NAUDIN tient compte des limites de ses compétences, de ses connaissances ainsi que des moyens dont elle dispose pour accompagner. Elle s'engage à respecter le code de déontologie des praticiens de la sophrologie disponible sur le site du **Syndicat +++**. Au regard des éléments portés à sa connaissance, notamment lors de l'entretien préalable évoqué dans la partie 5, elle peut suggérer, sans que cela soit assimilable à la réalisation d'un diagnostic ou à l'exercice de la médecine, de consulter votre médecin traitant. Dans cette hypothèse, en vertu du principe de précaution, elle se réserve le droit de refuser de commencer ou continuer l'accompagnement sophrologique.

Conformément à la loi du 30 avril 1946 et au décret n° 60665 du 4 juillet 1960, des articles L489 du décret du 8 octobre 1996, la sophrologie ne s'apparente à aucune pratique médicale ou thérapeutique et les consultations ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique. Il s'agit de différentes techniques basées notamment sur la respiration, la visualisation et de mouvements accessibles à tous. Les conseils et recommandations donnés par Anne COURALLY-NAUDIN ne remplacent en aucun cas un avis médical. Anne COURALLY-NAUDIN ne donnera jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client. Anne COURALLY-NAUDIN demande expressément à son client de se référer à son médecin traitant en cas de modification ou d'interruption de son traitement médical. De la même façon, il est impératif de consulter son médecin traitant en cas de problème de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic et effectuer des examens, si nécessaire. Anne COURALLY-NAUDIN décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

4. OBLIGATION DU CLIENT

Lors de l'entretien et à chaque début de séance décrit aux termes de l'article 5.1, le client est tenu de l'informer de son état de santé pouvant être impacté par un soin, de tout ce qui peut constituer une contre-indication éventuelle. En cas de doute, un certificat de votre médecin autorisant la réalisation des séances de soin pourra être demandé. Anne COURALLY-NAUDIN ne pourrait être tenue pour responsable des accidents qui seraient dus à la négligence d'un client. Le client s'engage à avoir une hygiène irréprochable, à rester courtois, poli pendant la séance.

5. DEROULEMENT DES SEANCES

Localisation

Les séances se déroulent en cabinet au 84 rue de la Gilarderie 44200 Nantes. Les séances se déroulent en position « assise ». Pour le besoins de certaines techniques, il peut être demandé au client de se mettre debout.

Pour toute personne ne pouvant pas se déplacer jusqu'au cabinet pour des raisons de santé ou autre, Anne COURALLY-NAUDIN propose également des séances à domicile.

Réservation

Afin d'effectuer une réservation, le client peut prendre contact avec Anne COURALLY-NAUDIN afin de convenir d'un rendez-vous soit par téléphone au : 06.22.85.17.06, soit par email : annecourallynaudin.sophrologue@gmail.com. Anne COURALLY-NAUDIN se réserve le droit de contacter le client pour modifier l'heure du rendez-vous.

Entretien préalable

Lors du premier rendez-vous, Anne COURALLY-NAUDIN prendra note des besoins/objectifs du client et posera des questions nécessaires à l'élaboration du programme personnalisé et structuré qui sera proposé au client

Les séances

- *Temps d'échanges qui permet au sophrologue d'accueillir la réalité de son client (ce qu'il a vécu dans la semaine, ce qu'il a ressenti suite à la dernière séance, son entraînement)
- *Définition de l'objectif de la séance programmée ou modifiée en fonction de la réalité présente du client.
- *Le sophrologue explique les apports théoriques, le déroulé de la technique et questionne le client pour savoir s'il a des interrogations
- *Commencement de l'animation de la technique ou relaxation dynamique
- *Temps d'échanges qui permet au client de décrire ses différents ressentis

6. TARIFS ET DEVIS

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet <https://annecourallynaudin.wixsite.com> et disponible en cabinet. Les tarifs sont en Euros. Ils sont applicables au jour de la réservation du soin. Les frais de déplacement sont de 5 Euros supplémentaires à la grille en vigueur, pour les consultations à domicile dans un rayon de 20 kms autour du cabinet (84 rue de la Gilarderie – 44200 Nantes). Au-delà de 20kms, Anne COURALLY-NAUDIN communiquera le montant du supplément au client avant la séance. Anne COURALLY-NAUDIN se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, le prix indiqué dans la confirmation de votre commande étant définitif. Le paiement lui-même ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement des fonds.

Les devis et tarifs en entreprise Pour les interventions en entreprise et lors d'évènements, un devis personnalisé est établi en fonction de la demande sous un délai de 5 jours à compter du rendez-vous : il tiendra compte du nombre de prestations, de leur fréquence (ponctuelle ou récurrente) et de la nature du service proposé et des frais de déplacement éventuels. Les présentes conditions générales de ventes seront précisées et jointes à ce devis. La validation du devis équivaut à acceptation, sans réserve, des CGV. La durée de validité d'un devis est d'un mois à dater de son édition. Les prestations délivrées à l'attention du personnel de l'entreprise peuvent être payées par le biais d'un virement bancaire. Les virements doivent être libellés à l'ordre d'Anne COURALLY-NAUDIN. Le paiement des prestations est à effectuer au maximum à 8 jours date de facture. Le décompte du temps facturé pour l'intervention commence à l'heure prévue de début de la prestation, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. En cas d'annulation moins de 24 heures avant une séance en cabinet et moins de 8 jours ouvrés avant une prestation en entreprise ou événementiel, le service sera facturé et dû en totalité à titre de dédommagement du temps prévu pour l'intervention or motif légitime tels qu'une maladie ou un accident (sous justificatifs). Une facture est remise sur demande.

Les moyens de paiement autorisés sont l'espèce ou le chèque.

7. DROIT DE RESERVE

Anne COURALLY-NAUDIN se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute réalisation d'une réservation en cas de défaut de paiement ou de litige de paiement. La réservation sera automatiquement annulée. Anne COURALLY-NAUDIN se réserve le droit de refuser d'effectuer une autre consultation avec un client avec qui il y aurait eu un défaut de paiement ou un client ayant déjà demandé un remboursement d'une précédente consultation. Anne COURALLY-NAUDIN se réserve également le droit de refuser d'effectuer une consultation si elle estime que le motif de consultation n'est pas dans son domaine de compétences ou si le comportement du client n'est pas adapté au bon déroulement de la consultation d'accompagnement (manque de courtoisie, de politesse, de respect, 3 annulations sans motif moins de 24 heures à l'avance, propositions déplacées qui engendreront des poursuites judiciaires).

8. REPORT, MODIFICATION OU ANNULATION D'UN RENDEZ-VOUS

Un rendez-vous peut être modifié ou annulé sans coût supplémentaire en prévenant au minimum 24 heures avant Anne COURALLY-NAUDIN soit par téléphone : 06.22.85.17.06 soit par mail : annecourallynaudin.sophrologue@gmail.com. Toutefois, en cas d'annulation de la part du client moins de 24 heures avant (ou oubli du client le jour de la consultation), la consultation est due.

9. DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.121-21 du Code de la Consommation, « en cas de vente à distance », « le consommateur dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant des frais de retour ». Le délai de rétractation court à compter du paiement de la séance, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. La rétractation se fait par le biais d'un formulaire à envoyer à Anne COURALLY-NAUDIN par mail. Les sommes versées seront intégralement remboursées.

10. RETARD DE PAIEMENT

Conformément à l'article L 441-6 alinéa 12 du code du commerce, en cas de défaut de paiement total ou partiel des séances au jour de la séance, le client doit verser une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la consultation. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et au cours à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 30 euros due au titre des frais de recouvrement (article D 441-5 du code de commerce).

11. INCAPACITE DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail physique temporaire d'Anne COURALLY-NAUDIN, celle-ci se réserve le droit de planifier de nouvelles dates pour les séances en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier, un versement d'indemnité. En cas d'incapacité de travail physique permanente d'Anne COURALLY-NAUDIN, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients de Anne COURALLY-NAUDIN, seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à Anne COURALLY-NAUDIN une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximum de 30 jours suivant la résiliation du contrat.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Anne COURALLY-NAUDIN est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments présents visibles sur le site <http://annecourallynaudin.wixsite.com>, dont les textes, photos, graphismes, logo. Anne COURALLY-NAUDIN est également titulaire des droits de propriété intellectuelle de la marque Anne COURALLY-NAUDIN SOPHROLOGUE. Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie de la marque et de quelque manière que ce soit sauf après accord écrit d'Anne COURALLY-NAUDIN.

13. JURIDICTION COMPETENTE ET DROIT APPLICABLE

Les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feraient l'objet d'une tentative de conciliation. Pour toute réclamation, le client devra contacter en premier lieu Anne COURALLY-NAUDIN par mail à annecourallynaudin.sophrologue@gmail.com ou adresser un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants le jour de la prestation concernée à Anne Courally-Naudin – 84 rue de la Gilarderie – 44200 Nantes. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152- 2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : SAS MEDIATION SOLUTION 222 chemine de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr 14. DROIT APPLICABLE Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations de fourniture de prestations de service qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Fait à NANTES, le 15 novembre 2021